

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

07 JAN. 2019

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0837 032 497**

Dénomination

(en entier) : **Manitou Interface and Logistics Europe**
(en abrégé) : **MILE**

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **1360 Perwez, rue des Andains, 2**

**Objet de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL - MODIFICATIONS DES STATUTS -
DEMISSIONS - NOMINATIONS - POUVOIRS**

D'un procès-verbal dressé par le Notaire Géry van der ELST, à Perwez, en date du 17 décembre 2018, en cours d'enregistrement, il résulte que les actionnaires de la Société Anonyme Manitou Interface and Logistics Europe », en abrégé « MILE » ayant son siège social à 1360 Perwez, Rue des Andains, 2, numéro d'entreprise 0837.032.497 RPM Brabant Wallon, ont pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

A) L'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'un montant de un million cinq cent mille euros (1.500.000 EUR) pour le porter de cinq cent mille euros (500.000 EUR) à deux millions d'euros (2.000.000 EUR) par la création de trois mille (3.000) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale. Ces actions nouvelles sont émises chacune au prix de cinq cents euros (500 EUR).

Ces parts seront immédiatement souscrites en espèces et libérées intégralement.

B) Aux présentes intervient la société anonyme "MANITOU BENELUX", représentée par Monsieur Stefaan FORRET et Monsieur Bernard DELVIGNE, comme dit ci-avant, laquelle, après avoir entendu lecture de ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme « Manitou Interface and Logistics Europe », ainsi que du droit de souscription préférentielle et du délai minimum établi par la loi et des conséquences financières résultant de la renonciation audit droit.

Ensuite, elle déclare renoncer totalement, à titre individuel et de manière expresse et irrévocable au droit de souscription préférentielle et au délai minimum imposé par la loi au profit du souscripteur ci-après désigné.

Aux présentes intervient la société anonyme "MANITOU BF", représentée par Monsieur Michel DENIS, lui-même représenté par Monsieur Bernard DELVIGNE, comme dit ci-avant, laquelle, après avoir entendu lecture de ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme « Manitou Interface and Logistics Europe » ainsi que du droit de souscription préférentielle établi par la loi et des conséquences financières résultant de la renonciation audit droit.

Elle déclare ensuite souscrire les trois mille (3.000) actions nouvelles émises chacune au prix de cinq cents euros (500 EUR), soit un million cinq cent mille euros (1.500.000 EUR) au total, entièrement libérées.

Cette souscription se réalise en espèces.

C) Le souscripteur déclare et l'assemblée générale reconnaît que chacune des actions ainsi souscrite est libérée comme dit ci-avant, par des versements effectués en espèces au compte numéro BE67 0018 5074 9387 ouvert au nom de la société auprès de la banque BNP PARIBAS FORTIS, de sorte que la société a dès à présent à sa disposition une somme de un million cinq cent mille euros (1.500.000 EUR).

Une attestation de ladite banque en date du 13 décembre 2018 justifiant ce dépôt, a été remise au notaire soussigné.

DEUXIEME RESOLUTION

Ensuite de quoi l'assemblée générale constate et requiert le notaire soussigné d'acter que l'augmentation de capital est réalisée et que le capital est ainsi effectivement porté de cinq cent mille euros (500.000 EUR) à deux millions de euros (2.000.000 EUR) et est représenté par quatre mille (4.000) actions, sans mention de valeur nominale.

TROISIEME RESOLUTION

Suite aux résolutions prises ci-avant, l'assemblée générale décide de remplacer le texte de l'article 5 des statuts par le texte suivant :

« ARTICLE 5 MONTANT ET REPRÉSENTATION.

Le capital social est fixé à la somme de deux millions de euros (2.000.000 EUR).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/01/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Il est représenté par quatre mille (4.000) actions avec droit de vote, sans mention de valeur nominale, numérotées de une à quatre mille, représentant chacune un/quatre millième (1/4.000ème) du capital social, entièrement libérées. »

QUATRIÈME RÉSOLUTION

REVOCATION ET NOMINATION DES ADMINISTRATEURS - CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT DU COMMISSAIRE

A) Révocation d'administrateurs

L'assemblée décide la révocation des mandats suivants :

- à compter de ce jour, de Monsieur Pierre LEGENDRE, domicilié à 44100 Nantes (France), rue de la Rosière d'Artois, 2, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué;
- à compter de ce jour, de Monsieur Stefaan FORRET, domicilié à 9500 Geraardsbergen, Kouterstraat, 149, de ses fonctions d'administrateur.

B) Nomination d'administrateur

En outre, l'assemblée renouvelle à la fonction d'administrateur, Monsieur Guillaume CREPIN, domicilié à 49100 Angers (France), rue Henri Greville, 8, pour une durée de quatre ans à compter de l'expiration de son mandat en cours, soit le 29 janvier 2019.

Monsieur Guillaume CREPIN, ici représenté par Monsieur Stefaan FORRET, comme dit ci-avant, accepte le renouvellement de son mandat.

VOTE: Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Le Conseil d'administration est ainsi composé à compter de ce jour des administrateurs suivants :

- Monsieur Alexandre CAHAREL, nommé par l'Assemblée Générale du 19/05/2018 ;
- Monsieur Guillaume CREPIN, dont le mandat est renouvelé par la présente Assemblée Générale à compter du 29 janvier 2019.

C) Changement de représentant du commissaire

L'Assemblée prend acte du courrier du commissaire de la société daté du 05 novembre, lequel stipule textuellement :

« Changement de représentant du commissaire

Le représentant permanent du commissaire, la société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée Deloitte Réviseurs d'Entreprises, dont le siège social se situe Gateway building, Luchthaven Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem, sera dorénavant Cédric Bogaerts en lieu et place de Giovanni-Battista Zavarella. Cette décision prend effet à partir de l'exercice comptable commençant le 1er janvier 2018 et est valable pour le restant du mandat du commissaire, soit jusqu'à l'exercice se clôturant le 31 décembre 2018. »

CINQUIÈME QUATRIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs, y compris ceux de substitution, sont conférés à Monsieur Bernard DELVIGNE, prénommé, à l'effet de procéder aux formalités, paiements et écritures découlant des présentes résolutions.

D'un procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 17 décembre 2018, il résulte que les administrateurs de la société anonyme « Manitou Interface and Logistics Europe », en abrégé « MILE », ayant son siège social à 1360 Perwez, Rue des Andains, 2, numéro d'entreprise 0837.032.497 RPM Brabant Wallon, ont pris les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION.

Le Conseil d'Administration, prend acte que l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 17 décembre 2018 a révoqué le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre LEGENDRE, domicilié à 44100 Nantes (France), rue de la Rosière d'Artois, 2. Par voie de conséquence, Monsieur Pierre LEGENDRE n'est plus administrateur délégué de la société.

DEUXIÈME RÉSOLUTION.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, appelle aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur-délégué, Mr Guillaume CREPIN, domicilié à 49100 Angers (France), rue Henri Greville, 8, ici présent et qui accepte.

TROISIÈME RÉSOLUTION.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, révoque les mandats à la fonction de personnes déléguées à la gestion journalière des personnes suivantes :

- Monsieur Pascal GRAFF, domicilié à F-44760 la Bernerie-en-Retz, rue de la Montée de la Charte 34b.
- Monsieur Bernard DELVIGNE, domicilié à 5336 Courrière, rue de la Posterie, 7 .

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Géry van der ELST, Notaire

Déposées en même temps : une expédition de l'acte – la coordination des statuts.